

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 25 septembre 2008**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	M. Bernard Piguet Mme Julia Collis	président vice-présidente
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, Jean-François Jordan, Florio Togni	Léon Piller, Pierre Pricat,
<b>Personnel communal</b>	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	MM. André Favre, François Mégevand Jacques Petitpierre	conseillers municipaux secrétaire du Bureau

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2008
  2. Communications du Bureau du Conseil
  3. Communications du Maire
  4. Rapports des commissions
  5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
  6. Demande de naturalisation genevoise
  7. Divers.
-

Le **Président** ouvre la séance à 20h15 en excusant les absents annoncés.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2008

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Pierre Pricat** demande, pour plus de clarté, que le dernier paragraphe de la page 2, point 2, lettre a), soit modifié. Voici donc un meilleur résumé de ce qui s'est dit :

" En réponse à la question de Pierre Pricat relative aux prix (**construction, terrain, etc**) des logements prévus au Centre du village, qui semblaient élevés à l'OCL (Office cantonal du logement), le **Maire** précise ~~qu'entre-temps, le département concerné (DCTI)~~ **que le plan directeur financier est en cours de négociation avec le département concerné (DCTI) et sera officiellement déposé d'ici 15 jours / un mois en principe. Ce département** a confirmé par écrit qu'il s'agissait d'une zone 4B de développement et non d'une zone agricole comme indiqué par erreur dans leur première évaluation. Ceci permettra de valoriser le terrain différemment. "

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) Démission du Conseil municipal

Le **Président** informe que **Marie-Claire Messerli** a démissionné du Conseil municipal. Il donne les raisons invoquées, notamment le manque de disponibilité de l'intéressée en raison de surcharge professionnelle. Il lit la correspondance échangée pour aboutir à cette décision, notamment la lettre co-signée du Maire et du Président du Conseil qui accusent réception de ce courrier et qui en informent le service cantonal concerné.

Le **Maire** rajoute que nous avons reçu du Service des votations la correspondance qui a été envoyée à M. Lachenal, président de la liste de la démissionnaire: les signataires de cette liste ont priorité pour proposer, s'ils le souhaitent, un-e candidat-e pour lui succéder. La procédure administrative suit donc son cours au niveau cantonal.

## 3. Communications du Maire

### a) Centre du village

- La demande d'autorisation de construire définitive est parue dans la FAO du 22.09.2008, informe le **Maire**.
- Le Plan financier de ce projet sera présenté au début de la séance du prochain Conseil, soit le 30 octobre 2008. D'ici là, la Direction de l'OCL nous aura donné son accord et/ou ses remarques sur ce plan financier. Le **Maire** donne quelques informations complémentaires, dont voici les grandes lignes:
  - Les HM (Habitations Mixtes) permettent d'accueillir des personnes de faible autant que de fort revenus. L'avantage de prévoir des HM pour la commune est qu'ils peuvent aussi être considérés comme des LUP (logements d'utilité publique), ce qui permettrait de recevoir des subventions.

- Il est évident que la priorité sera donnée aux habitants de Meinier, même si ces logements seront également accessibles aux autres si les demandes des meinites sont insuffisantes.
- Etat de situation financier du crédit voté - se trouvant dans le patrimoine financier : le montant de Fr. 980'000.- permettait d'aller jusqu'à l'autorisation définitive avec *Dar architectes SA*, afin d'établir un devis avec une précision de +/- 20%. Vu le montant assez important du projet, il paraissait plus judicieux de demander une précision du devis à +/- 10%. Par contre, ceci amène un surcoût de frais d'études d'environ Fr. 135'000.-, mais permettrait ensuite une meilleure maîtrise du projet. **Le Maire** et **Etienne Murisier** expliquent plus en détail les raisons de ce coût supplémentaire, notamment par le fait que les estimations de *Dar architectes SA* ne peuvent être affinées à +/- 10% qu'en faisant appel à des experts du génie civil et des divers autres domaines concernés, ce qui représente un gros travail. Pascal Tanari, après examen du dossier, estime aussi que ce montant est justifié. Par ailleurs, le crédit voté subit à l'heure actuelle un dépassement d'environ 10%. Ceci est en partie dû au travail important réalisé par la régie qui nous aide dans ce travail, ainsi que par Amalthée qui nous a apporté de précieuses analyses et informations dans le domaine de la Petite enfance.

#### b) Ventes aux enchères

**Le Maire** explique qu'une vente aux enchères publique va avoir lieu sur la Commune de Meinier pour deux lots différents, soit une parcelle en zone agricole (environ 80'000 m<sup>2</sup>, estimée à Fr. 340'000.-) et des bâtiments (Fr. 7'500'000.-), qui appartenaient auparavant à la famille Tornare – affiches aux piliers publics. Il explique l'intérêt que le terrain pourrait avoir pour la Commune, pour diverses raisons: conserver le patrimoine communal au service des exploitants actuels, échange éventuel dans le cadre d'une extension potentielle ailleurs, etc. Pour que la Commune puisse agir dans ces enchères, une délibération doit être votée au préalable. Selon le Service de surveillance des communes, le montant maximum serait alors fixé d'entente avec la commission des Finances – et mentionné dans un PV interne, sans que le montant ne soit divulgué publiquement dans un premier temps.

Plusieurs questions se posent:

- Les terrains agricoles n'étant normalement pas censés prêter à surenchère, comment se fait-il que ce soit le cas ici?
- Est-il possible d'acquérir un terrain agricole pour quelqu'un d'autre qu'un agriculteur?
- N'y a-t-il pas d'emprise des bâtiments sur le terrain (servitudes par exemple)?

En fonction des réponses qui seront apportées à ces questions et après avoir pris contact avec les exploitants actuels pour discuter de leurs intentions, le Conseil est d'accord sur le principe d'une participation de la Commune à ces enchères si nécessaire.

#### c) Pallanterie, bâtiment 5 (EPI)

**Etienne Murisier** explique que les bassins de rétention sont en cours de réalisation par la Commune. Ils serviront à éviter que les eaux de pluie n'aillent directement dans la Seymaz en remontant au niveau de manière exagérée. Ces bassins permettront donc à l'eau de s'accumuler dans ce limitateur de débit pour lui permettre de s'évacuer lentement ensuite. Une négociation a été menée pour partager les frais engendrés par le surcoût des bassins par rapport aux fossés. Le supplément de Fr. 170'000.- sera partagé à raison de Fr. 50'000.- chacun, pris en charge par la Fondation de la Pallanterie et le propriétaire, le solde incombant à la Commune. En effet, par rapport aux fossés, cela dégage de la surface au sol au bénéfice de ces derniers. Le délai de fin des travaux sera respecté et correspondra à la date de l'inauguration des EPI, soit le 30 octobre 2008. Le bouquet de chantier avec la commission ERA est fixé au 8 octobre.

**d) ACG – Péréquation financière**

Hier soir a eu lieu la réunion de l'ACG, traitant de la péréquation et de laquelle est tiré l'article paru dans la Tribune de Genève aujourd'hui, qui traite des répercussions pour chaque commune. En bref, le **Maire** indique que 6 communes de la région +2 autres se sont abstenues de voter à cause des divergences qui sont apparues entre les diverses séances de travail auxquelles elles ont assisté et la proposition finale. Le but premier était de réduire l'écart entre les communes riches et celles qui sont plus pauvres. Le modèle mathématique mis en œuvre est trop complexe pour le décrire; en résumé, environ 30 communes sont au départ bénéficiaires (très peu pour Meinier: environ Fr. 3'000.-); puis, les communes participent à la culture de la Ville de Genève (Meinier: env. Fr. 44'000.-); ensuite, le Fonds d'équipement communal (FEC) n'étant pas assez alimenté, il faut y contribuer également, ce qui représenterait pour nous Fr. 80'000.- (avant, le Fonds était alimenté par le transfert des ventes immobilières, montant versé par le canton, qui a repris 17 millions pour son compte pendant des années!...). Ensuite, il faut aussi participer à la création ou au fonctionnement des places de crèches, soit Fr. 130'000.-. Total pour Meinier: env. Fr. 250'000.-. Le jour où Meinier a des places d'accueil dans sa crèche, Fr. 10'000.- seront déduits par place, ce qui revient à dire qu'avec les 20 places prévues dans le projet du Centre du village, nous arriverions à Fr. 200'000.-. Cela reviendrait donc à annuler complètement ou presque ce que Meinier devrait verser selon le système discuté ici.

**e) Rouelbeau - subvention du FEC**

Le **Maire** lit la réponse du FEC, qui nous informe que la subvention octroyée pour la réalisation du Centre sportif de Rouelbeau est finalement de Fr. 750'000.- (sous condition) au lieu de Fr. 2'200'000.- votés par l'ACG. Des explications et la base légale de cette baisse vont être demandées par l'Exécutif; en effet, même si le montant de Fr. 2'200'000.- annoncé par l'ACG était supérieur à ce qui avait été indiqué à l'époque lors du vote du crédit (subvention estimée à Fr. 1'100'000.-, soit presque ce que nous obtiendrions entre la subvention du Sport-Toto de Fr. 140'000.- et celle-ci de 750'000.-), il est étonnant de revenir autant en arrière alors que tout cela a dû être calculé sur une base solide au départ.

**f) Rapport administratif et financier 2007**

Il est distribué en primeur à l'assemblée et sera envoyé en tous ménages à la population dès réception du solde de l'imprimeur.

**4. Rapports des commissions****a) Finances (FIN)**

Si les rentrées financières annoncées le permettent, **Pierre Pricat** propose d'amortir un maximum dans la mesure du possible, afin de prendre un peu de marge pour l'avenir.

**b) Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Corinne Ménétrey ne signale rien de particulier, si ce n'est le remplacement des fenêtres de la petite enfance / parascolaire qui est maintenant terminé, ainsi que les petits travaux des bâtiments communaux. La commission va s'atteler maintenant à la transformation / rénovation de la salle communale et à la Campagne Berthet.

c) **Information, Communication & Votations (ICV)**

Rien à signaler (en l'absence du Président de la commission, **François Mégevand**).

d) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

**Etienne Murisier** donne quelques informations en l'absence de **André Favre**. Le budget a été discuté lors de la dernière séance, un débriefing a eu lieu sur le 1<sup>er</sup> août, le concert de la Reine aura lieu le 7 novembre, suivi du 7 décembre d'un concert Tetraflûtes et enfin le 22 février 2009 un concert avec M. Tirabosco (père).

e) **Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

**Marlène Favre** signale que la tournée des routes s'est très bien déroulée en juin - plus tôt que d'habitude, ce qui a permis de préparer tranquillement en septembre le budget 2009. Les bords de la route de La-Gara ont été refaits en matière du Salève par la commune de Jussy. La fontaine de Carre-d'Amont a été remise. Pour le crédit voté concernant la tondeuse, nous avons eu l'opportunité d'acheter une tondeuse d'occasion; l'essai par la voirie n'a pas été suffisamment convaincant. Par conséquent, le modèle neuf choisi à la base va finalement être acheté. Elle remercie les employés communaux pour la pose des vasques sur la route de Gy.

**Etienne Murisier** rajoute que samedi, le Petit Bois sera nettoyé par des jeunes, sous la supervision du TSHM (travailleur social hors murs), Nicolas Reichel. Au préalable, les cantonniers vont procéder au tronçonnage du bois sec. Plusieurs samedis de travail seront peut-être nécessaires pour arriver à bout de cette tâche. Par ailleurs, une jeune stagiaire en recherche d'emploi a été engagée à la voirie, pour lui donner un petit coup de pouce pour la suite. Elle travaillera 4 jours par semaine pendant 3-4 mois, au tarif étudiant.

f) **Réclamations (REC)**

R.à.s.

g) **Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

Le 18 janvier 2009 aura lieu le banquet des aînés selon **Myrna Lachenal**. Le thème proposé est "Hameaux et cheminements" (et non "Amour et châtiments" précise-t-on...). **Jacques Petitpierre** va être sollicité pour aider à la conception de cette journée.

h) **Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Florio Togni** signale que la 1<sup>ère</sup> séance de l'année scolaire a eu lieu. La discussion a porté sur un bilan des promotions avec l'association des sociétés qui l'animent. Les prochaines promotions sont d'ores et déjà arrêtées au samedi 27 juin 2009. Le jardin d'enfants a ouvert avec 9 demi-journées disponibles. 60 enfants sont inscrits pour les repas au Petit Gourmand, ce qui nécessite 2 services les mardis et jeudis à midi.

**Alain Corthay** rajoute qu'une information va être passée dans le prochain tous ménages distribué lundi prochain, par laquelle nous signalons que le GIAP est à la recherche de personnel entre 11h et 13h30, pour Meinier entre autres. Toute candidature est envisageable, Monsieur Philippe Martignano du GIAP étant à disposition pour renseigner les personnes intéressées.

## 5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

### a) Fondation de la Pallanterie

Corinne Ménétreay rapporte l'état locatif du parking du bâtiment 5: sur un total de 94 places (46 au 1<sup>er</sup> sous-sol et 48 au 2<sup>ème</sup>), 72 sont déjà louées ou vendues (ou en passe de l'être). Il n'est pas question pour ces places qu'elles soient transformées un jour en dépôt, ce qui est d'autant moins possible que ce sont des places en épi.

Le restaurant en haut du bâtiment est ouvert au public à midi.

### b) Communes-école

L'assemblée générale a eu lieu hier relate **Julia Collis**. Les comptes ont été approuvés et le comité réélu. Sur la somme de Fr. 55'000.- que les communes versent à cette association pour la partie administrative, le comité a accepté à l'unanimité de dégager Fr. 8'000.- à verser à la nouvelle administratrice, au même titre que ce que percevait -du DIP- l'administrateur démissionnaire. Un courrier sera adressé pour information aux communes concernées.

### c) Groupement sportif intercommunal

**Jean-François Jordan** s'est dit ravi de la bonne entente entre les membres du Conseil intercommunal dudit Groupement et de l'esprit positif qui a régné lors de la première séance. Il précise que le comité est composé de MM. Michela, Maspéro, Murisier, Ducor, Holzer et lui-même. Le Bureau a été constitué: M. Michela en est le Président, M. Maspéro le Vice-président et Jean-François Jordan le 3<sup>ème</sup> membre. Les diverses conventions et documents relatifs au Groupement ont été passés en revue et la discussion a porté sur l'organisation à avoir avec les sociétés sportives, les finances, etc.

**Le Maire** rajoute que pour la bonne forme, 2 conventions doivent être adoptées par résolution (et non par délibération) du Conseil municipal; elles seront donc proposées dès leur validation par le Groupement.

## 6. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos est automatique en l'absence de public, ce qui permet au **Président** de présenter la demande de naturalisation.

**Le Conseil** vote et donne un **préavis favorable à cette demande par 10 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne et au département concernés.

## 7. Divers

### a) Pétition du hameau d'Essert

**Le Président** lit la lettre signée par un grand nombre d'habitants d'Essert.

**Etienne Murisier** répond aux questions qui sont posées par les membres du Conseil et précise qu'il va prendre contact avec l'OCM (Office cantonal de la mobilité) pour évaluer les solutions qui pourraient être apportées.

**Etienne Murisier** profite de l'occasion pour proposer qu'André Favre, qui souhaitait sortir de la commission FIN, se joigne à la commission ERA. Ce dernier a d'ailleurs déjà donné son accord et avec cette pétition, c'est une solution qui s'impose d'elle-même...

**Florio Togni** en profite pour demander à sortir de la commission ERA et propose d'intégrer la FIN. Le conseil accepte ces propositions par une salve d'applaudissements.

**b) Centre sportif de Rouelbeau**

**Pierre Pricat** remarque que les personnes âgées trébuchent régulièrement sur les marches des terrasses. Il faudrait les marquer. **Etienne Murisier** s'en occupe.

**c) Abri-bus**

Il continue en signalant qu'à nouveau, un seul néon de l'abri-bus ne fonctionne. Au vu de la fréquence des pannes, il suggère de voir avec SIG s'il n'y a pas un problème plus sérieux.

**d) Passage piéton**

Le passage éclairé au niveau de la boulangerie ne l'est plus. A régler également demande **Pierre Pricat**.

**e) Chemin des Pralys**

Enfin, il termine en proposant d'installer un banc au chemin des Pralys à la place de la souche, pour permettre à ceux qui s'y arrêtent d'être installés confortablement.

**f) Chantier**

**Léon Piller** résume la réunion de chantier du 10 septembre à laquelle il a assisté pour remplacer Etienne Murisier, concernant le tapis qui est à refaire à la route de Gy, entre Meinier et Gy. Les travaux devraient débuter le 15 octobre et durer environ 8 jours. Un tous ménages sera distribué à la population.

**g) Sauvegarde de l'environnement**

**Yannick Dupraz** se demande, concernant le thème de la sauvegarde de la planète en général, si une étude existe pour nous aider à gérer au mieux la Commune, par rapport à la nécessité de continuer à aménager le réseau routier ou les parkings par exemple, puisque l'énergie fossile est en passe de manquer dans un avenir plus ou moins proche. Est-ce qu'un concept peut être mis sur pied pour éviter d'aggraver la situation.

Le sujet est tellement vaste qu'aucune solution simple ou locale ne peut régler tous les problèmes à venir. Toutefois, comme le signalent **Alain Corthay, le Maire** et **Jean-François Jordan**, dans toutes les décisions et objets traités sur la commune, que ce soit une transformation, rénovation, un projet divers, nous tenons compte de cette problématique dans la mesure des moyens à notre disposition actuellement. A titre d'exemple, le concept Minergie fait partie intégrante du projet de lieu intergénérationnel, concept qui privilégie les énergies renouvelables comme l'énergie solaire. Par ailleurs, **le Maire** rappelle que le Plan directeur communal donne quelques pistes, tant au niveau du développement durable que pour les chemins ou d'autres concepts. D'autre part, il suggère qu'un groupe de discussion soit créé au sein d'une commission si le besoin s'en fait sentir.

**h) Chiens**

**Myrna Lachenal** signale qu'une construction étant en cours au chemin de la Ruite, des barrières limitent l'accès au propriétaire de chiens à l'intérieur de cette zone. Du coup, de nombreux excréments jonchent le sol. **Etienne Murisier** en prend note et va voir pour installer une poubelle à cet emplacement.

**i) Tarnovita**

**Myrna Lachenal** remercie **Jean-François Jordan** pour les photos de Meinier qu'il lui a remises et qu'elle pourra ainsi présenter lors du voyage à Tarnovita - départ samedi.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h40.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :        jeudi 30 octobre 2008 à 20h15.**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....

Jacques Petitpierre

.....

Bernard Piguet